

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

GAZETTE DES CAMPAGNES

JOURNAL DU CULTIVATEUR ET DU COLON · PARAISSANT TOUS LES JEUDIS

Rédacteur-Propriétaire :

FIRMIN H. PROULX.

L'abonnement peut dater du 1er de chaque mois, ou commencer avec le 1er numéro de l'année. On ne s'abonne pas moins que pour un an. L'avis de discontinuation doit être donné par écrit, au Bureau du sousigné, UN MOIS avant l'expiration de l'année d'abonnement, et les arrérages alors devront avoir été payés; si non, l'abonnement sera censé continuer, malgré même le refus de la Gazette au Bureau de Poste. Tout ce qui concerne la rédaction et l'administration de ce journal doit être adressé à **FIRMIN H. PROULX**, Rédacteur-Propriétaire.



ANNONCES :

Première insertion.....10 centins par ligne
 Deuxième insertion, etc.... 3 centins par ligne

Pour annonces à long terme, conditions libérales.

Ceux qui désirent s'adresser tout particulièrement aux cultivateurs pour la vente de terres, instruments d'agriculture, etc., etc., trouveront avantageux d'annoncer dans ce journal.

MM. J. B. Rolland & Fils, libraires à Montréal
 M. J. A. Langlais, libraire à St-Roch de Québec
 ont bien voulu se charger de l'agence de la "Gazette des Campagnes."

ABONNEMENT : } Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première. } ABONNEMENT
 \$1 PAR AN } Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité. } \$1 PAR AN

SOMMAIRE.

Revue de la Semaine : L'Œuvre de la Chapelle du Sacré-Cœur au Collège de Joliette; ce Sanctuaire vient d'être érigé en lieu de pèlerinage par Mgr l'évêque de Montréal.—La fête des arbres.—Le clergé et le reboisement.—Règles à observer pour la plantation des arbres.—Circulaire du Département de l'Agriculture, sur la vente et l'emploi du "Géomon bisphosphaté."—L'Acte des licences pour la vente des liqueurs spiritueuses.

Causerie Agricole : Economie rurale (Suite). Connaissance du métier, de la nature du sol, des plantes et des animaux.—Comptabilité.—Rectitude de jugement.—L'esprit d'observation.—L'application.—L'esprit d'exécution.—La prudence et la modération.—La persévérance.—L'habileté manuelle.

Sujets divers : Soins à prendre pour semer les graines.—Soins à prendre pour la plantation des pommiers.

Choses et autres : Sommaire de l'Album Musical, numéro du mois d'avril.—Encouragement à l'horticulture aux Etats-Unis.—L'engrais pour la culture des oignons.—Réparations à faire aux bâtiments, étables, etc.—Moyen de se familiariser avec les abeilles.—Cultivez moins, mais mieux; surtout instruisez-vous.—Valeur des engrais.

Recettes : Limonade.—Composition pour réparer le linge lorsqu'il est roussi et presque brûlé.

L'inauguration de l'orgue de la paroisse de Ste Anne de la Pocatière.—L'inauguration d'un orgue magnifique, don fait à cette paroisse par M. le Grand Vicario Chs Ed. Poiré, à l'occasion de ses noces d'or le 22 février dernier, aura lieu jeudi le 10 mai courant à 8½ heures A. M. Il y aura messe solennelle, bénédiction de l'orgue, puis immédiatement après un concert sacré auquel prendront part plusieurs organistes de haute réputation. Pendant l'Office Divin, le chant sera exécuté par les élèves du Collège de Ste Anne. Cette fête sera imposante et assurément digne de la circonstance. Messieurs les membres du Clergé sont priés d'assister à cette belle fête, sans autre incitation: Les paroissiens placeront des chaises dans l'église pour les étrangers.

REVUE DE LA SEMAINE

La chapelle du Sacré-Cœur au Collège de Joliette.— Nous sommes heureux de communiquer aux lecteurs de notre journal le décret, ci-dessous, par lequel S. G. Mgr l'Evêque de Montréal a daigné ériger la Chapelle du Sacré-Cœur en lieu de pèlerinage et accorder quarante jours d'indulgence pour chaque visite que les fidèles y feront. La précieuse faveur dont S. G. a voulu enrichir ce nouveau sanctuaire comblera de joie tous les amis du Sacré-Cœur, car elle constitue un moyen efficace de propager l'admirable dévotion qui doit être le salut de la société moderne.

Nous nous extasions volontiers et avec raison devant les prodiges opérés par la foi dans le cours des siècles; la construction des magnifiques cathédrales, dont le moyen âge a couvert l'Europe, excite à bon droit notre admiration; mais la fécondité de la foi n'est pas éteinte, elle embrasse l'universalité des temps et des lieux, aujourd'hui comme jadis, elle multiplie ses merveilles et nous avons, nous aussi, une large part dans ses divines libéralités.

A l'instar des grands pèlerinages de France qui attirent sur les routes bénies de Lourdes et de Paray-le Monial de longues processions de fidèles, nous voyons des foules recueillies encombrer les sanctuaires vénérés de Ste-Anne et reproduire dans notre Canada les imposantes manifestations de foi dont l'écho parvient jusqu'à nous. Ainsi nous verrons bientôt un courant pieux s'établir vers le temple que le Sacré-Cœur s'est choisi pour y recevoir les hommages et les prières de ses enfants.

Nos lecteurs savent déjà de quelle manière vraiment merveilleuse cette chapelle a été construite; il a suffi d'un appel aux âmes dévouées et ferventes pour accomplir cette œuvre. Les dons ne cessent pas d'affluer, nous le proclamons à la gloire du Sacré-Cœur. Ils seront consacrés désormais à l'ornementation intérieure dont déjà les gracieux détails commencent à se dessiner. L'édifice s'est élevé par les offrandes des

A. L. Marsin, éd., l'Assommoir

fidèles ; la source divine de la charité n'est point tarie, le Sacré-Cœur inspirera encore aux âmes le désir de participer à une œuvre qui a mérité ses bénédictions spéciales, et en faveur de laquelle l'Eglise a ouvert le trésor des indulgences.

Voici le texte du décret de Monseigneur de Montréal :

“ EDOUARD CHARLES FABRE, par la grâce de Dieu et du Siège Apostolique, Evêque de Montréal, etc., etc.

“ Il y a deux ans Nous bénissons l'œuvre de la CHAPELLE DU SACRÉ CŒUR DE JÉSUS du Collège des Clercs de St-Vincent à Joliette, et Nous apprenons avec bonheur que le Ciel a daigné agréer cette bénédiction et lui faire produire d'excellents résultats ; ce que l'on peut constater par l'édifice qui vient de s'élever à l'honneur du Divin Cœur. Pour que la dévotion au Sacré-Cœur puisse se répandre de plus en plus et déverser dans toutes les âmes, avec la charité et l'amour de Dieu, les faveurs spéciales et abondantes, dont il comble ceux qui l'invoquent avec confiance. Nous Nous rendons avec joie au désir que Nous en a exprimé le Révérend Père C. Beaudry, Supérieur de l'Institut des Clercs de St-Vincent, et Nous érigeons le Sanctuaire ci-haut désigné EN LIEU DE PÈLERINAGE pour les fidèles amis du Sacré-Cœur de Jésus, accordant quarante jours d'indulgence pour chaque visite que l'on y fera en y priant à Nos intentions. Puisse cette Chapelle devenir un foyer de grâces et de lumières pour les pécheurs, et une source de sanctification et de perfection pour les justes, et attirer sur Nous et sur Notre Diocèse les bénédictions du Tout-Puissant.

“ Soit le présent Décret publié dans la dite Chapelle, le premier Dimanche après sa réception, et conservé ensuite aux archives du Collège de Joliette.

“ Donné à Montréal, en Notre Palais Episcopal, le dix-sept janvier mil huit cent quatre vingt trois, sous notre seing et sceau et le contresing de Notre Chancelier.

“ (Signé) † EDOUARD CHS EV. DE MONTREAL.

“ Par mandement de Monseigneur.

“ (Signé) T. Harel, Ptre, Chancelier.”

Le reboisement de nos forêts.—Depuis la grande réunion des principaux agronomes des Etats-Unis et de la Puissance du Canada, qui eut lieu à Montréal, au sujet de cette importante question, les journaux se sont appliqués à favoriser, dans notre Province, l'établissement d'une Société forestière ayant pour but d'encourager la plantation d'arbres forestiers. Cette question a été mûrement discutée et chaudement appréciée, tant dans les journaux qu'à l'Assemblée Législative du Québec. Désormais nous aurons chaque année un jour spécialement consacré à la plantation des arbres, ce jour est désigné *Fête des arbres*. C'est une fête champêtre que nous devons à l'initiative de l'Hon. M. H. G. Joly qui a été si bien secondé dans ce mouvement par nos députés ruraux de l'Assemblée Législative.

Si les oiseaux étaient susceptibles de réjouissance, nous les verrions ce jour là prendre part à cette fête ; car, par la plantation des arbres, ce sont de nouveaux asiles que nous leur offrons. Nous avons vu de plus en plus le nombre de nos oiseaux diminuer, et nous devions attribuer ce fait à la rareté de nos bocages,

dans les anciennes paroisses. Malgré les précautions prises pour la protection des oiseaux, malgré les leçons faites aux enfants des écoles, jamais les oiseaux ne furent moins nombreux qu'aujourd'hui. C'est que la gent ailée manquait de refuge. A l'avenir les nids ne seront plus à découvert, les oiseaux trouveront une retraite où ils pourront échapper à la poursuite des enfants, des chiens et des chats leurs plus impitoyables ennemis. Nous verrons les oiseaux revenir et avec eux diminuer le grand nombre d'insectes qui ravagent nos récoltes.

Dans le but de favoriser d'une manière efficace la plantation des arbres forestiers, M. le Rédacteur du *Courrier du Canada* fait un appel chaleureux au clergé. Nous lisons dans ce journal, sous le titre :

Le clergé et le reboisement.—Le clergé est le créateur de l'agriculture canadienne. Ce n'est pas là une phrase lyrique, c'est la conclusion d'un syllogisme dont les prémisses sont dans l'histoire.

Comme le dirait Guizot : le clergé a été le grand défricheur du Canada, il y a été ce que furent au moyen âge les bénédictins en Europe.

Son action ne s'est pas bornée à promouvoir les intérêts de la colonisation, mais quand il s'est agi d'améliorer et de perfectionner l'agriculture il était encore là prêt à donner main forte aux cœurs dévoués et aux généreux initiateurs des progrès modernes dans l'art de cultiver les champs et de leur faire produire plus en les épuisant moins.

Dans la colonisation tout le monde sait ce qu'il a fait, et chacun lui rend en reconnaissance ce qu'il en a obtenu en dévouement. Voilà pourquoi le colon de la vallée du lac St-Jean dit avec admiration le nom de Hébert, celui de Metgermette le nom du R. P. Lacasse, et enfin l'habitant des plaines fertiles de l'Ontario le nom si populaire de Labelle.

Sans eux, sans ces prêtres dévoués, les grandes forêts jetteraient encore leur voile verdoyant sur ces vallées mystérieuses, et nous n'aurions pas encore pu découvrir et exploiter les trésors qu'elles recélaient sous leur ombrage.

Nous les avons vu à l'œuvre dès le commencement de la colonie, et nous avons eu dans les Récollets les premiers défricheurs des terres avoisinant la rivière St-Charles, et dans Mgr Laval le premier protecteur de l'agriculture.

Chaque fois que nous avons fait appel à la bonne volonté du clergé canadien et à son dévouement, il s'est empressé de justifier nos espérances.

Aujourd'hui nous lui demandons un nouvel acte de bienfaisance, nous lui suggérons encore une œuvre patriotique.

Depuis quelques années on parle du reboisement de nos forêts, ce complément indispensable de la colonisation.

Grâce à la vaillante initiative d'un agriculteur émérite, la législature a passé un statut créant une nouvelle fête, une fête champêtre, la *“fête des arbres”* comme nous l'avons annoncé à nos lecteurs il y a quelque temps.

Nous croyons bien à l'efficacité des statuts. Mais, comme tout ce qui est nouveau, celui-ci aura pris difficilement dans certains contrées, s'il ne se trouve pas là des hommes dévoués, des hommes d'initiative donnant à leurs enseignements et à leur exemple le

seau de leur position élevée dans la hiérarchie sociale.

L'esprit de routine est le plus difficile à combattre: "Chassez le naturel il revient au galop," c'est l'éternel refrain, éternellement vrai.

Il s'agit de secouer cet esprit incrusté du vieux, cette marmotte de la routine.

C'est là que nous attendons le prêtre, le curé de la paroisse.

C'est lui qui a contribué à répandre dans les campagnes les magnifiques institutions des cercles agricoles; dans presque toutes les paroisses, il en est le fondateur.

C'est donc à lui que revient de droit, l'honneur et le devoir de mettre en branle l'œuvre du reboisement. C'est à lui à s'entendre avec les citoyens de la paroisse les plus entreprenants, pour consacrer une journée à ces occupations qui rendront à nos campagnes tant de beauté et tant de services, qui donneront à nos terres, mêmes les moins fertiles, et les plus dénudées, une valeur nouvelle.

Qu'il soit encore là le généreux athlète de cette œuvre. Nous en appelons à lui: c'est sur lui que repose toute chance de succès.

Dans nos campagnes où souvent seul il peut se livrer à ses études, où seul il est en état de les faire comprendre et de les expliquer, nous sommes sûrs qu'il ne reculera pas.

Sans doute il n'agira pas seul: il faut le concours intelligent des paroissiens: mais il suffit qu'il le veuille. Lui, qui connaît si bien ses ouailles, sait la manière de leur inculquer les enseignements qu'il veut donner.

De même qu'il est l'apôtre de la colonisation, qu'il soit l'apôtre du reboisement, ces deux œuvres sont liées.

Règles à observer pour la plantation des arbres.— Nous devons à M. J. X. Perrault les conseils suivants:

Avant la plantation les arbres doivent être taillés sévèrement en coupant toutes les branches et ne laissant que la tige principale coupée à 10 ou 12 pieds, et en laissant le plus de racines possibles.

Les trous doivent être de quatre pieds carrés et deux pieds de profondeur au moins.

La plantation se fera d'abord, au fond du trou une couche de bonne terre. L'arbre est alors mis en place et maintenu bien droit, les racines étendues avec soin et couvertes de bonne terre pressée légèrement autour des racines. Avant de terminer le remplissage du trou, il faut verser un grand seau d'eau sur les racines; ce qui a pour effet de bien presser la terre et de donner à l'arbre une provision d'humidité.

Il faut bien se garder d'accumuler la terre autour de l'arbre, ainsi que cela se pratique généralement; il faut au contraire laisser la terre en forme de bassin pour qu'à chaque pluie l'eau s'accumule dans ce réservoir et maintienne autour des racines l'humidité dont elles ont tant besoin, pour résister à nos grandes chaleurs d'été.

Le coupage de toutes les branches déjà mentionné est essentiel à la reprise certaine de l'arbre. C'est aujourd'hui la méthode pratiquée par les plus célèbres pépiniéristes de France, et nous l'avons constaté nous même dans les grands jardins de Paris, aux

Tuileries, aux champs Elysées et au bois de Boulogne. Avec ce système, dès la première année, la tige principale se couvre tout entière d'un vigoureux feuillage et la seconde année les nouvelles branches forment déjà une très belle tête qui ne fait que se développer davantage chaque année successive, sans subir un moment d'arrêt. De jeunes arbres de deux pouces de diamètre sont bien assez gros pour être sûr du succès.

Que nos villes et nos villages donnent l'exemple en plantant des arbres d'ornement dans les principales rues et routes publiques.

Rappelons-nous que c'est par une organisation générale et en utilisant tous les concours qu'on arrive aux grands résultats. En plantant chaque année 100,000 arbres, la Province de Québec ne laissera bientôt rien à désirer au point de vue du paysage et de l'ornementation.

Circulaire du département de l'Agriculture. P. Q., sur la vente et l'emploi du "Goémon Bisphosphaté."— Le département de l'Agriculture et des Travaux Publics offre une certaine quantité de goémon bisphosphaté, à raison de \$15 la tonne et \$2 le quart, livrés à la gare à Québec.

Pour que le goémon bisphosphaté produise tous les bons effets qu'il est susceptible de produire, il faut qu'il soit semé à l'état de poudre fine; c'est-à-dire que si par suite de l'humidité il s'y est formé des mottes on doit les écraser pour répandre l'engrais en poudre.

Sur les labours il est préférable de semer le Goémon bisphosphaté le matin ou le soir, immédiatement avant ou après le grain; on l'enterre ensuite à la herse.

Sur les prairies et les pâturages il faut semer cet engrais par un temps pluvieux, sans quoi les principes acides qu'il contient pourraient être momentanément nuisibles.

Pour les patates, les betteraves, les navets, les choux et cultures analogues, il faut, autant que possible, que l'engrais soit également répandu sur toute la surface de la bande de terre au-dessous de laquelle les racines doivent se développer, et que les plantes et les graminées ne soient pas en contact immédiat avec la poudre d'engrais. On dépose donc d'abord la semence, on la recouvre d'un peu de terre, puis on répand l'engrais et on ajoute enfin une dernière couche de terre.

Voici maintenant les quantités à employer par arpent:

• Pour les betteraves à sucre, 900 à 1,100 livres à l'arpent.

Pour les patates, les navets, les choux et cultures analogues, 700 à 900 lbs à l'arpent.

Orge, avoine, sarrasin et cultures analogues, 400 à 500 lbs à l'arpent.

Prairies et pâturages, semer l'engrais comme le plâtre, à raison de 400 à 500 lbs à l'arpent.

L'acte des licences.—Un jugement du Conseil Privé ayant déferé aux autorités fédérales le droit de faire la législation concernant les licences pour la vente des boissons, il a été nommé un comité pour préparer un nouvel Acte des licences. Certaines clauses en sont connues.

Il y aura trois classes de licences pour la vente des liquours: le gros, le détail, les hôtels.

Le nombre des licences sera limité. Dans les villes et les villages il y aura une licence d'hôtel pour 250 habitants jusqu'au nombre de quatre, ensuite une licence pour 400 habitants.

Il n'y aura qu'un magasin pour le détail pour chaque groupe de 400 habitants dans les villes, et les campagnes jusqu'à 1,200, et ensuite un pour chaque millier d'habitants.

Les commissaires se réuniront en mars. Ils recevront les requêtes qui devront être appuyées par un quart au moins des votants de l'arrondissement électoral. Aucune licence ne sera accordée contre les vœux exprimés par requête de la majorité des votants d'un arrondissement.

Aucune licence ne sera nécessaire pour la vente du vin canadien en quantités de plus d'un gallon.

Le bureau des commissaires se composera dans la province de Québec, du juge de la Cour supérieure pour le district, qui sera président, du maire dans une ville ou du préfet dans les comtés, d'un troisième commissaire choisi par le Gouvernement Fédéral.

On parle de conférer aux commissaires le pouvoir de nommer des inspecteurs et de limiter le nombre des licences dans certaines circonstances.

CAUSERIE AGRICOLE

ECONOMIE RURALE (Suite).

Dans notre dernière *causerie agricole*, nous avons fortement appuyé sur la nécessité de l'enseignement agricole, et nous avons démontré que ceux qui ont fortement à cœur le progrès agricole, ont encouragé de toutes leurs forces l'établissement de nos écoles d'agriculture.

Nous avons regretté l'apathie des cultivateurs à l'égard de ces institutions, car c'est là un grand malheur.

En agriculture, comme pour toutes les autres industries, il nous faut progresser, c'est-à-dire entrer dans la voie d'un progrès bien entendu; non pas le progrès d'un jour pour retomber dans les errements de la routine, mais un progrès graduel, marchant lentement mais sûrement.

On ne peut être certain de tirer de la culture d'une terre tout le profit qu'on est en droit d'en attendre, si l'on n'est pas initié à la science agricole. Sans cette connaissance l'agriculture n'est alors qu'un métier ingrat, et le cultivateur qui l'exerce est une véritable machine. Nulle part ailleurs que dans l'agriculture, l'intelligence et les qualités morales ne sont plus indispensables, ne décident davantage du succès dans une exploitation agricole.

Les connaissances du métier sont pour ainsi dire matérielles et consistent dans la connaissance de l'exécution des travaux qui varient selon la nature du sol, les conditions locales, le genre de production, l'espèce du bétail, etc. Donc le cultivateur doit savoir se rendre compte des travaux qu'il exécute, de l'effet qu'ils doivent produire, afin de pouvoir modifier son intervention d'après les conditions diverses sous lesquelles il opère.

Il est indispensable que le cultivateur, propriétaire d'une exploitation rurale, soit en état de bien exécuter tous les travaux de culture, s'il est obligé lui-

même de faire tous les travaux manuel de culture, ou qu'il ait le moyen de les faire exécuter par des journaliers ou ses propres serviteurs. S'il sait exécuter tous ses travaux et s'il n'est pas obligé de travailler lui-même à sa culture, il pourra surveiller, ordonner le travail avec ordre et imprimer une bonne direction à chaque chose. Sa présence sera nécessaire dans toutes les parties de son exploitation, puisque la surveillance qu'il pourra exercer sur ses ouvriers lui rapportera dix fois plus que ne le ferait son travail manuel. Car, avec la connaissance qu'il a, il pourra montrer à ses gens comment les travaux doivent être exécutés; il saura combien chacun d'eux pourra faire dans une journée, et il pourra se rendre compte si le travail obtenu justifie le travail payé et s'il peut en réaliser quelque profit.

Pour que l'exploitation d'une propriété rurale puisse donner tout le profit dont elle est susceptible, il faut que le cultivateur qui l'exploite connaisse parfaitement la nature et la composition du sol de sa propriété, et qu'il soit capable de déterminer les moyens d'amélioration qui conviennent à ce sol.

Après le sol viennent les plantes. Le cultivateur doit connaître quelles sont les plantes dont la culture lui sera le plus profitable dans les conditions locales du sol, du climat et du commerce, au milieu desquelles il se trouve placé; il doit être familiarisé avec tous les détails de sa culture, et savoir éloigner de son sol les plantes nuisibles, ou du moins en neutraliser autant que possible les effets désastreux.

Quant aux animaux, le cultivateur propriétaire doit, avant tout, savoir quels sont, dans les conditions locales qui l'entourent, les fourrages qui conviennent le mieux à ses animaux et qu'il est plus économique de leur donner, quels sont les soins que ceux-ci réclament, et comment l'on parvient à les préserver de maladies.

Ajoutons que la comptabilité que nécessite chacune des nombreuses branches d'une exploitation rurale, exige, de la part du cultivateur, des connaissances administratives exactes et étendues.

La rectitude de jugement est sans contredit la base de tout succès dans les occupations de la vie, mais surtout à l'égard de l'industrie agricole. On aura beau étudier, observer, calculer et posséder les meilleurs principes de la science agricole, tout cela n'a de valeur que par l'opportunité de l'application.

Le jeune homme qui a su bien utiliser son temps pendant les deux années qu'il a fréquenté une école d'agriculture, peut avoir obtenu une connaissance assez approfondie de la science agricole. Cependant s'il n'a pas la rectitude de jugement, il ne saura jamais appliquer judicieusement les principes de cette science; car dans cette application, le doute se présentera dans le cours de ses opérations. Le jugement est un outil dont il faut faire usage à tous les instants, et de sa justesse dépend essentiellement la direction bonne ou mauvaise que reçoit chaque opération.

L'esprit d'observation dérive en grande partie de la rectitude de jugement. Il vient surtout à une disposition particulière de l'intelligence d'après laquelle un individu remarque certains faits et reconnaît la liaison qui les unit à d'autres faits, et lui permettent de les rapprocher les uns des autres, de manière à en

tirer des conséquences plus ou moins positives sur les rapports qui existent entre ces faits.

L'esprit d'observation est un don naturel et qui se perfectionne davantage par l'exercice, mais qui deviendrait nul en ne cultivant pas cette précieuse qualité qu'un cultivateur doit posséder.

En agriculture surtout, l'observation des faits naturels doit être faite avec soin, car il y a tant de causes qui jusqu'ici nous sont inconnues, que le moindre fait doit être examiné et observé avec la plus sérieuse attention.

L'homme qui se trouve en présence d'un fait, même insignifiant, tel que, par exemple, un sol qui se fendille, un morceau de terre sur lequel l'eau reste stagnante ou ne s'infiltre qu'à une petite profondeur; l'homme, dis-je, qui se trouve en présence de ces faits, et qui cherche à en connaître les causes, possède l'esprit d'observation. Les préceptes d'agriculture sont de la plus grande simplicité et on les découvre soi-même par une observation intelligente.

L'application doit être une des premières qualités du cultivateur. Sans une application assidue et constante, il est très difficile, pour ne pas dire impossible, de réussir en agriculture. Les nombreux soins exigés par une exploitation agricole ne peuvent se concilier avec les distractions ou les affaires en dehors de l'agriculture. Nous voyons très souvent des cultivateurs négliger l'exploitation de leur ferme pour se livrer à la spéculation, au commerce, et qui n'aboutissent qu'à la ruine, à la pauvreté.

Il est indispensable à l'homme qui se place à la tête d'une exploitation agricole, d'établir sa résidence sur le domaine qu'il veut exploiter, et en même temps considérer ses travaux agricoles comme étant l'objet de sa principale occupation.

Pour celui qui par goût adopte la vie de cultivateur, il n'est pas de position dans le monde qui puisse lui offrir des jouissances à la fois plus constantes et plus variées. Mais à une condition: c'est qu'il veuille bien trouver le bonheur de sa vie dans l'emploi de tout temps qu'il devra consacrer entièrement à la culture de la terre. Si ses goûts ne lui permettent pas de remplir cette condition, nécessairement il négligera la culture de ses champs, et il devra s'attendre à voir diminuer dans une forte proportion les revenus de sa culture.

L'esprit d'exécution est une qualité qui contribue puissamment au succès des opérations agricoles. Un cultivateur pourrait être doué d'un jugement droit, posséder une instruction spéciale sur l'agriculture, et connaître parfaitement la manière d'exécuter les différents travaux d'une ferme. Mais s'il n'a pas l'esprit d'exécution, il sera lent à exécuter tous ses travaux; rien ne se fera à propos et dans le temps convenable; tout l'embarrassera; il ne saura combiner les moyens nécessaires pour obtenir le résultat désiré dans un temps donné.

Avant de se livrer à l'exploitation d'une ferme, malgré le goût qu'il éprouve pour le travail de la culture des champs, le cultivateur doit chercher à connaître s'il possède véritablement l'esprit d'exécution. Si cette qualité lui manque, il vaudra mieux pour lui chercher une autre occupation; car n'ayant pas l'esprit d'exécution il aura à lutter contre mille difficultés qui se rencontreront sur son chemin. Ses ordres

seront rarement exécutés à temps, de la manière qu'il le voudra, et toujours il aura vivement à se plaindre de ceux qui seront à son emploi.

Il ne suffit pas à un cultivateur de donner l'ordre qu'il veut faire exécuter et d'insister sur les détails nécessaires pour que les choses soient faites comme il le désire. Il faut, de plus, qu'il sache lui-même adopter les moyens convenables à l'accomplissement de ses ordres; s'il est lui-même le conducteur des travaux sur sa ferme, il faut qu'il en surveille l'exécution et qu'il puisse reconnaître s'ils sont bien ou mal faits. Pour cela, il n'est pas nécessaire qu'il suive pas à pas ses ouvriers, un coup d'œil de temps à autre suffira s'il possède l'esprit d'observation; par quelques visites dans le cours de la journée, il pourra s'apercevoir si ses ordres ont été exécutés convenablement.

Si ce cultivateur est obligé d'employer un contre-maître, il faudra, par des faits préalables, qu'il s'assure de la capacité de ce contre maître, et du degré de confiance qu'il peut avoir en lui.

Il ne suffit pas de surveiller les travaux en cours d'exécution, il faut encore que le cultivateur dirige son attention vers certains travaux exécutables seulement dans certaines circonstances particulières. Le cultivateur doit se pénétrer de cette idée, que dans les différentes opérations agricoles il y a un moment précis qu'il faut saisir, et que le succès dépend par dessus tout du soin avec lequel on a développé les moyens d'exécution au moment le plus favorable pour chaque opération.

Le cultivateur doit être assidu à l'ouvrage et faire chaque chose en son temps, autrement l'agriculture serait pour lui un état d'esclavage.

L'homme d'exécution donne des ordres si précis, quant au travail qu'il fait exécuter par ses ouvriers qu'ils se passent facilement de sa présence, sans que le travail en souffre. Tout dépend de l'organisation et du tact avec lequel il juge le travail exécuté dans un temps donné. Ses journaliers ou ses serviteurs savent que lorsqu'il arrivera à la ferme, son attention se portera non pas seulement sur l'activité factice que les ouvriers déploient quelquefois en présence du maître, mais sur la quantité et la qualité de travail exécuté depuis sa dernière visite.

La prudence et la modération dans ses desirs, sont deux autres qualités indispensables au cultivateur. En agriculture, les succès prompts sont très rares; mais aussi il n'y a pas d'industrie où les profits sont aussi assurés. Les fortunes ne se font pas rapidement, mais elles se font sûrement.

Le cultivateur qui sait régler ses dépenses de manière à ne pas compromettre les revenus de sa culture, qui est économe, qui ne se lance pas dans de grands travaux sans en avoir auparavant apprécié les résultats; ce cultivateur, disons-nous, possède dans l'agriculture le plus sûr moyen d'accroître sa fortune. Il n'abandonne rien au hasard, et ce n'est qu'à pas lents qu'il s'aventure dans la voie des améliorations agricoles; il s'appuie sans cesse sur l'expérience acquise et se montre toujours disposé à ratifier ses idées lorsque, sur l'observation des faits, il reconnaît qu'elles étaient erronées. Mais ici, sous prétexte de ratification, il faut se garder de tomber dans un grave défaut, fréquent chez les jeunes cultivateurs: le manque de

persévérance. Toute innovation doit être étudiée et vérifiée avant d'être introduite dans la culture.

Un cultivateur qui agit avec prudence, se montre améliorateur, en n'adoptant que les améliorations appuyées par l'expérience qui en a été faite ailleurs par des cultivateurs placés dans les mêmes conditions que lui.

Il y a encore une autre qualité nécessaire au cultivateur, et qu'il importe d'apprécier ici : l'habileté manuelle. Ordinairement le cultivateur progressif éprouve des difficultés à faire accepter les outils nouveaux ou les nouvelles méthodes de culture. Les cultivateurs d'un certain âge surtout se cramponnent opiniâtrement aux anciens usages, se moquent volontiers des novateurs et ne se soucient guère de redevenir apprentis dans leur propre métier. Sans brusquer ces hommes, le cultivateur qui veut réussir dans ses améliorations exprime simplement le désir d'essayer chez lui ce qui donne de si beaux résultats ailleurs ; il expose ses raisons en ayant l'air de consulter ses ouvriers ; il écoute leurs objections avec bienveillance, tâche de les combattre, et indirectement il leur fait adopter un nouveau mode d'exécuter leurs travaux au moyen d'instruments aratoires perfectionnés. Si les moyens de persuasion ne suffisent pas, il fera lui-même le travail, et démontrera ainsi que la chose est possible. Ces ouvriers ne voudront pas être plus maladroits que le maître et se mettront hardiment au travail. Dans tous les cas le maître ne doit pas capituler ; il devra exiger l'exécution du travail comme il l'entendra, et il le surveillera pour qu'il soit fait comme il le désire.—(A suivre.)

Soins à prendre pour semer les grains.

On réussit plus ou moins dans la semence des grains de fleur, de végétaux ou des champs. Trois causes sont nuisibles au succès de cette opération : 1o. En opérant sur un sol qui n'est pas suffisamment pulvérisé ; 2o. En semant les grains trop profondément ; 3o. En ne comprimant pas assez la terre autour des grains.

1o. Lorsque le sol n'est pas suffisamment pulvérisé, lors de la semence des grains celles-ci ne peuvent être en contact avec l'humidité nécessaire à leur germination, parce que les nombreuses mottes qui s'y rencontrent laissent des vides d'où l'air s'échappe. Plus les grains sont fins, plus dans cette dernière condition les vides sont grands. Les grains ne germent pas dans un terrain durci et dont la terre n'est pas pulvérisée. Plus la terre sera réduite en poudre fine, plus les grains auront chance de réussir dans leur végétation. Il est donc nécessaire de sasser la terre, ou tout au moins de la remuer plusieurs fois avec un râteau en acier, afin de faire disparaître toutes les mottes.

Dans l'application de l'engrais, il faut avoir soin de le bien émietter et aussi de le bien mélanger à la terre.

La levée rapide des grains est très essentielle, surtout lorsqu'on ne les sème pas en leur saison.

La germination des grains peut aussi, il ne faut l'oublier, être retardée par le défaut de soins de la part du cultivateur qui les aura trop recouvertes, ou les aura mises, au moment de la sécheresse, dans une

terre trop remuée. Il ne faut pas enterrer indistinctement toutes les grains à une même profondeur.

En semant les grains les plus fins, qui ne doivent être recouvertes de plus d'un demi pouce de terre, il faut avoir soin de la bien pulvériser avec le pouce avant de placer la graine dans le sillon.

Si le sol n'est pas suffisamment sec pour opérer la semence le cultivateur doit attendre qu'il le devienne, car il vaudrait mieux subir un délai de quelques jours que de faire la semence dans de mauvaises conditions.

On reconnaît qu'une terre forte est suffisamment sèche quand les mottes deviennent en poudre sous la pression des pieds au lieu de se former en une masse compacte et molle.

2o. Les grains sont souvent trop recouvertes de terre. Elles doivent toujours avoir accès à l'air qui leur est aussi nécessaire que l'humidité. Une vieille et bonne coutume à observer, c'est de couvrir les grains à une profondeur variant de trois à cinq fois leur diamètre. Mais cette règle doit varier avec le caractère et les conditions du sol. Si le sol est léger, sablonneux, la graine doit être enfouie plus profondément que dans une terre consistante et fraîche ; parce que dans le premier cas l'effet des sécheresses se produit avec une trop grande énergie, et contrarie beaucoup la végétation quand on n'a pas besoin d'arroser.

Fort souvent, les petites grains ne lèvent pas, uniquement parce qu'elles ont été trop recouvertes de terre, et alors, au lieu de s'accuser, on attribue l'insuccès à la mauvaise qualité de la semence.

3o. La terre doit être suffisamment comprimée autour des grains, autrement il y aurait trop de cavités donnant accès à l'air. La terre doit être plus ou moins tassée, suivant les circonstances. Si la terre est bien pulvérisée, le rouleau doit avoir une moindre pression que si le sol était raboteux et en mottes.

L'opinion générale est que les grains ont meilleure chance de germer quand elles sont semées immédiatement avant une pluie qu'après.

En semant différentes sortes de grains et en opérant sur différentes conditions de sol, on ne pourrait s'autoriser d'un meilleur guide qu'en faisant des expériences sur une petite échelle. Entourez les grains à différentes profondeurs, et indiquez les sur chaque partie du terrain sur lequel vous opérez ; observez les différentes parties du sol quant à sa finesse et à son humidité ; semez avant et après la pluie. Le résultat que vous obtiendrez par ces expériences vous servira de guide pour l'avenir.

Plantation des pommiers.

Il a été parfaitement établi, par les rapports de nos Sociétés d'horticulture, que la culture des pommes est une source de profit pour les cultivateurs. C'est pour cette raison qu'ils devraient apporter les plus grands soins à cette culture que nous prônons depuis déjà plusieurs années. Nombre de cultivateurs se sont livrés à cette culture, et nous pourrions dire qu'un quart de ces cultivateurs ont manqué de persévérance, parce qu'ils ont éprouvé des échecs le plus souvent dus à leur manque de soins à l'égard de ces arbres, dès les premières années de leur plantation.

Nous sommes d'opinion que la moitié des arbres transplantés meurent la troisième année, et cette

perte est sans doute occasionnée par le défaut de soin dans la transplantation et en ne tenant pas la terre suffisamment meuble. Parmi ceux qui reprennent il n'y en a pas un sur dix qui soit vigoureux et fertile.

On dira : " Mais il nous est impossible de disposer de notre temps pour cette culture. " Cependant vous avez le temps de cultiver le blé qui demande beaucoup de travail par les labours que cette culture nécessite, les engrais que vous devez fournir au sol, le temps que vous employez à faire la semence et les travaux de la moisson ; il en est de même pour la culture des patates et de vos différents légumes. Donc si votre blé, vos patates et vos légumes ne vous rapportent pas de profit sans travail et sans engrais, que pouvez-vous attendre de vos pommiers ?

L'arbre épuise le sol en faisant son bois, son écorce et ses feuilles, par conséquent il faut engraisser le terrain, quoique dans une moindre proportion que vos céréales et vos légumes. Donnez aussi quelques soins au sol pour que l'arbre fasse son fruit ; remuez la terre autour de sa souche, et il vous paiera au quadruple. Un pommier produisant une bonne variété de pommes, bien planté, vigoureux et fertile, paiera aussi bien et mieux que cinquante piastres prêtées à six par cent.

Le grand point, le clef pour ainsi dire du succès, c'est de bien commencer une plantation. Quand les arbres sont bien plantés, ils croissent pendant que vous dormez, le travail d'entretien ne demande que peu de temps, et vos arbres sont chargés de fruits. Pour la plantation de vos arbres, ne vous hâtez pas, mais faites ce travail avec soin ; il vaut mieux ne planter avec soin que dix arbres dans une journée, que d'en planter cinquante sans précaution. Au bout de six ans les dix arbres auront cinq fois la valeur des cinquante plantés sans soins.

Choses et autres.

L'Album Musical.—Nous venons de recevoir la dernière livraison de *L'Album Musical* (avril). Ce numéro contient de fort jolies choses en fait de musique. Nous citerons entr'autres les deux romances que Madame Albani a chantées à ses concerts avec tant de succès : " Souvenirs du jeune Age, " du " Pré aux Clercs " et " Nuit d'étoiles " de Widor, la ronde du premier acte du dernier opéra de Lecoq. " Le cœur et la main, " un magnifique morceau d'orgue de " Lemmens " et une romance sans paroles de Mendelssohn.

La partie littéraire est intéressante. On y remarque une très bonne appréciation de l'Albani, un article St Saëns sur l'orgue, et une lettre parisienne.

Nos remerciements à qui de droit.

On peut se procurer ce numéro de *L'Album* chez les éditeurs, 8 rue Ste-Thérèse à Montréal. Prix, 25 cts.

Encouragement à l'horticulture aux Etats-Unis.—Le président de la société d'horticulture de l'Etat de New-Jersey, dans son rapport annuel, donne le détail des sommes votées annuellement en faveur de l'horticulture par les différentes législatures des Etats-Unis. L'état du Kansas, \$2,500 ; Illinois, \$1,500 ; Iowa, \$1,000 ; Ohio et Minnesota, \$500 chacun ; Indiana, \$300.

L'engrais pour les oignons.—L'engrais vert ne convient pas à la culture des oignons. Pour obtenir les meilleurs résultats par l'application des engrais, il faut qu'ils soient entièrement décomposés, bien pulvérisés et employés avec prodigalité. On doit choisir le fumier le plus décomposé et le répandre à au moins trois pouces d'épaisseur sur le terrain sur lequel on doit cultiver l'oignon. Puis étendre et mélanger cette quantité de fumier au sol jusqu'à une profondeur d'à peu près quatre pouces, de manière à former avec la terre un tout compact. Il faut ensuite aplanner la surface du sol, soit avec une planche, soit

avec les pieds ou un rouleau, passer un râteau à dents fines puis tirer une ligne et semer trois graines par pouce et les couvrir d'un demi pouce de terre bien pulvérisée. Pour ce qui est des autres opérations, on les fait de la manière ordinaire.

Réparations des bâtiments et des étables.—Dans quelques semaines les granges, les bâtiments pour le grain, de même que les étables et bergeries, seront complètement vides ; les fourrages auront été consommés, les grains vendus ou confiés à la terre, et les animaux seront au pâturage. Ce sera alors le temps de faire les réparations. Si vous avez eu à souffrir de quelques inconvénients dans vos étables, il faudra y pourvoir par un meilleur arrangement, afin que les animaux se trouvent mieux disposés au prochain hivernement, tant sous le rapport de l'hygiène que pour les soins à leur donner sous le rapport de la propreté et de l'économie du temps. Il peut y avoir des trous sur la toiture, même des vole-d'eau, et un rapicostage fait à temps serait d'une grande économie. Dans les hangars à grains les rats et les souris peuvent y avoir fait des trous, il faudra les boucher si vous ne voulez pas que le profit de votre champ passe à travers ; ils peuvent être réparés avec des bandes de fer-blanc ou de tôle. Le travail d'une demi-journée employé pour cet objet, peut être le plus profitable des travaux à faire sur votre ferme. La couverture, les planchers, les cloisons, les portes, enfin toutes les parties de vos granges et de vos étables, devraient être mis en ordre à votre premier moment de loisir après les semences. Il vous sera moins coûteux de faire ces réparations dans ce temps là qu'à attendre à plus tard, car les réparations à faire seront beaucoup plus considérables et par conséquent plus dispendieuses. Tenir constamment les bâtiments en bon ordre est une source d'économie, car rien des produits ne se détériore et ne se perd.

Se familiariser avec les abeilles.—Pour vivre en paix avec les abeilles, il suffit de ne pas les chagriner et paraître les craindre lorsqu'on approche des ruches. Si par hasard elles se posent sur vous, et que cela vous gêne, contentez-vous de souffler dessus et ne point les chasser avec la main ; une secousse trop brusque les irriterait. Lorsqu'on sera bien convaincu de cette vérité, on ne craindra plus les abeilles ; on parviendra même à les manier sans les irriter. En les approchant, en leur donnant quelques soins, en leur offrant de temps à autre des aliments de leur goût, elles reconnaîtront l'ami qui les soigne, et se posent sur lui avec sécurité.

Cultiver moins mais mieux, surtout instruisez-vous.—Si nos cultivateurs, au lieu de travailler à doubler le nombre de leurs arpents de terre, s'efforçaient de doubler leurs récoltes, ils y trouveraient une épargne de temps et de fatigue, de même qu'une augmentation de profits. Ils doubleraient la valeur de leur terre, en labourant un peu plus profondément, en rendant à la terre ce qu'ils lui ont emprunté, et surtout en s'instruisant. C'est le savoir qui est le grand cultivateur.

Valeur des engrais.—Il y a une telle différence dans les engrais qu'il faut un grand soin quant à leur application.

Le fumier de cheval à l'étable est plus chaud que celui des bêtes à cornes, et doit être employé sur les terres les plus froides.

La fiente de poule, aussi, est également chaude ; elle ne doit pas être employée sur les terres les plus chaudes.

La cendre, étant sèche et absorbante, est un bon engrais pour les terres grasses sèches et sablonneuses. Mais elle ne convient pas aux terres grasses pesantes et argilleuses, parce que leur efficacité est de rendre le sol plus compact, et plus en état de retenir l'humidité.

RECETTES.

Limonade.

La limonade se prépare de la manière suivante : On prend deux citrons, on les coupe en tranches minces que l'on jette dans un vase de faïence ; on verse sur ces tranches une pinte d'eau bouillante ; on ajoute 2 onces de sucre après avoir laissé infuser pendant une heure et enfin l'on passe à travers un linge fin. On peut faire aussi cette boisson en dépoilant les citrons de leur écorce, puis en broyant et triturant la pulpe dans une pinte d'eau bouillante ; on laisse infuser, on sucre et l'on passe. En frottant le sucre contre l'écorce des citrons, on donne à la limonade un goût aromatique qui plaît à un grand nombre

de personnes. Mais lorsqu'on la fait boire à des malades, il ne faut suivre cette pratique qui change jusqu'à un certain point les propriétés du liquide. La limonade se fait aussi à froid, et l'on obtient ainsi une boisson d'agrément qui est très-refraichissante et convient surtout dans les chaleurs de l'été.

Composition pour réparer le linge lorsqu'il est roussi et presque brûlé.—Vous ferez bouillir 2 onces de terre glaise dans une chopine de vinaigre; vous y ajouterez ensuite 1 once de fiente de poule, 1 demi-once de savon, et le jus de deux oignons, jusqu'à ce que le tout ait pris consistance. Vous verserez de cette composition sur les parties endommagées; son effet sera de les rétablir dans toute leur blancheur, si elles ne sont pas tout-à-fait brûlées, et si les fils ne sont pas consommés.



CANAL LACHINE

AVIS AUX ENTREPRENEURS.

DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au soussigné, et portant la suscription "Soumission pour la construction des bassins près des Ecluses St-Gabriel," seront reçues à ce bureau jusqu'à l'arrivée des malles de l'Est et de l'Ouest, Mercredi le 6me jour de Juin prochain, pour la construction de DEUX CALES ou BASSINS, sur le côté nord du Canal Lachine, à Montréal.

On pourra voir à ce bureau et au bureau du Canal Lachine, Montréal, les plan et devis des travaux à faire, dès et après **MARDI, le 22me jour de MAI** prochain; on pourra aussi s'y procurer des formules imprimées de soumission.

Les entrepreneurs devront se rappeler que les soumissions doivent être faites strictement conformes aux formules imprimées.

Un chèque de Banque accepté pour la somme de \$2,000 devra accompagner la soumission; cette somme sera confisquée si le soumissionnaire refuse de signer le contrat lorsque requis de ce faire aux pris et conditions mentionnés dans l'offre. Le chèque sera remis à ceux dont les soumissions n'auront pas été acceptées.

Le département ne s'engage pas, néanmoins, à accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre,

A. P. BRADLEY,
Secrétaire

Département des chemins de fer et canaux,
Ottawa, 21 Avril 1883.
4 mai 1883.

VENTE PAR LE SHERIF

DA^ME CATHERINE BERUBÉ, de la paroisse des Trois-Pistoles, veuve de feu George Leclerc, contre NARCISSE BELLEISLE, cultivateur, de la paroisse des Trois-Pistoles.

Une terre de trois arpents, une porche et quinze pieds de front sur quarante-deux arpents de profondeur, située en la paroisse de Notre-Dame des Neiges des Trois-Pistoles, étant le No. 398, du cadastre et livre de renvoi officiels de Notre-Dame des Neiges des Trois-Pistoles; avec les bâtisses dessus construites.

A charge par l'acquéreur de payer une demi-rente et pension viagère à Joseph Laborgne dit Belleisle.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse des Trois-Pistoles. **JEUDI, le DIX-SEPTIEME** jour de **MAI** prochain, à **DIX** heures avant-midi.

F. A. SIROIS,
Shérif

4 Mai 1883

ENGRAIS ARTIFICIEL.

Le département de l'Agriculture et des Travaux Publics offre en vente une certaine quantité de guano biphosphaté, à raison de quinze piastres la tonne, et deux piastres le quart, livrés au quai ou à la gare du chemin de fer du Nord, à Québec.

On ne vendra pas moins d'un quart à la fois.

Par ordre,

ERNEST GAGNON,
Secrétaire.

Québec, 19 avril 1883.

A VENDRE

À LA

FERME-MODELE DU COLLEGE DE STE-ANNE.

De magnifiques veaux de race Ayrshire, de huit jours, quinze jours, etc., avec ou sans *pedigree*. Aussi: quatre taureaux Ayrshires d'un an, de deux ans, de trois ans et de quatre ans, avec ou sans *pedigree*.

On peut aussi se procurer au prix de \$1.60 le minot, une certaine quantité de blé de semence de choix et exempt de toutes graines étrangères.

S'adresser, à Ste-Anne de la Pocatière, au soussigné

JOSEPH ROY,
Chef de pratique.

26 avril 1883.

PROPRIÉTÉ A VENDRE

À

ST-ARSENÈ, COMTÉ DE TÉMISCOUATA.

Une magnifique propriété de 9 x 30 arpents, à 2½ milles à l'Est de l'église de St-Arsène, avec maison, grange, fournil et autres dépendances: le tout presque neuf. Avec deux vergers, plus une magnifique érablière. L'eau est à commodité, soit pour la maison et les autres dépendances.

Conditions faciles. S'adresser au soussigné

HYPOLITE LAPOINTE,
St-Arsène, Comté Temiscouata, P. Q.

26 avril 1883.

A VENDRE

BLÉ DE SEMENCE DU PRINTemps.

A VENDRE: blé de semence du printemps, à gros épis, à barbe, très productif et hâtif, variété "Golden Goose."

Prix par sac de deux minots pesant 120 livres \$3.60 avec le sac, livrable au dépôt du chemin de fer Intercolonial de St Roch des Aulnaies d'ici au 1er avril prochain; payable comptant et en même temps que la commande. Adressez à

DUPUIS & C^{ie},

Village des Aulnaies, Comté de l'Islet, P. Q.
15 mars 1883.